

BOLQUERE, LE 30 JUIN 2026

Monsieur PARASSOLS BECQ
Maire d'EYNE
3 av de Cerdagne
66 800 EYNE

Nos Réf : AH/AC/ 006-2026

Objet : Avis PLU Commune d'EYNE

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 7 avril dernier, vous sollicitiez mon avis sur le projet de PLU d'EYNE.

Au regard des éléments présentés, j'émet un **avis favorable** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), sous réserve d'une vigilance particulière à tenir concernant le respect de la capacité nominal admissible de la station d'épuration en lien avec vos projets d'urbanisme.

Il conviendra de s'assurer avec le SIVM de la haute Vallée du Sègre que les évolutions démographiques et les ouvertures à l'urbanisation envisagées demeurent compatibles avec la capacité actuelle de traitement de l'installation, tout en garantissant le respect de la clé de répartition validée pour le traitement des eaux usées de nos deux communes, conformément à la dernière convention de raccordement et de traitement des eaux usées signée entre le Président du SIVM de la Haute vallée du Sègre et la Ville de Bolquère. (Cf. convention en PJ de mon courrier).

Cette vigilance, associée au respect de la convention établie, permettra d'assurer dans la durée la conformité et la pérennité du service public d'assainissement pour nos deux communes

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE MAIRE,
Antonin HUG



Copie : Monsieur le président du SIVM de la Haute vallée du Sègre

